

# PROVINCE DE HAINAUT ARRONDISSEMENT DE SOIGNIES

## VILLE DE SOIGNIES

### EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

#### SEANCE PUBLIQUE DU 23 FÉVRIER 2021

Présents : F. WINCKEL, Bourgmestre-Présidente  
M. VERSLYPE, M. de SAINT MOULIN, L.Ph. BORREMANS, C. DELHAYE,  
B. LECLERCQ, Echevins,  
H. DUBOIS, Président du CPAS,  
J. BRILLET, J.-M. MAES, F. DESQUESNES, S. VOLANTE,  
D. RIBEIRO DE BARROS, G. PLACE-ARNOULD, P. PREVOT, M. FERAIN,  
B. VENDY, V. HOST, S. DEPAS-LEFEBVRE, N. DOBBELS, J. MARCQ,  
M. HACHEZ, M. BISET, S. FLAMENT, V. DIEU, I. LAMDOUAR, M. BECQ,  
J. RAUX, A. LAIDI, A. VINCKE, Conseillers communaux,  
O. MAILLET, Directeur général.

DT1 - DIRECTION GENERALE - BOUCLE DU HAINAUT - MOTION DEMANDANT L'ABANDON DU  
PROJET EN ATTENDANT LES RÉSULTATS DES DIFFÉRENTES ÉTUDES - VOTE

LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique,

Considérant la première Motion votée à l'unanimité lors du Conseil communal du 03 septembre 2019 visant à exiger d'Elia la transparence sur le tracé du projet « Boucle du Hainaut » ;

Considérant la seconde Motion votée à l'unanimité lors du Conseil communal du 16 juillet 2020 visant à réitérer la demande de plus de transparence sur le tracé du projet « Boucle du Hainaut » ;

Considérant que les élu.e.s sonégien.ne.s, faisant partie de la Communauté Urbaine du Centre ont rencontré le 7 octobre 2020, au gouvernement wallon, le Ministre Borsus qui s'est engagé pour une visite de terrain;

Que cette visite s'est tenue le 9 janvier 2021 à Chaussée-Notre-Dame-Louvignies, en présence de quelques représentants du groupe REVOLHT Soignies et de nos chefs de file ;

Que face au Ministre, les chefs de file et les représentants du groupement REVOLHT ont pu rappeler les inquiétudes et les préoccupations de nombreux citoyens ainsi que les arguments fondés qui justifient la demande d'abandon du projet par l'entière des Sonégiens, élus politiques comme citoyens ;

Considérant que suite à la Visite du Ministre Borsus, la Ministre Tellier s'est également rendue sur le terrain le 29 janvier 2021, à Chaussée-Notre-Dame-Louvignies où les mêmes inquiétudes et arguments d'opposition au tracé lui ont été transmis ;

Considérant qu'entre temps, le 6 janvier dernier, Elia a déposé son projet d'implantation au Gouvernement Wallon ;

Considérant que le tracé du projet « Boucle du Hainaut » déposée au Gouvernement wallon est inchangé et qu'il traverse toujours des zones rurales vierges d'équipements, notamment situées sur l'entité de Soignies, au lieu de privilégier des tracés le long, par exemple, des autoroutes ou des lignes TGV ;

Considérant qu'il reste impératif de défendre une approche globale et cohérente à l'échelle du territoire ;

Considérant que le Ministre wallon de l'aménagement du territoire indique souhaiter obtenir toutes les analyses et toutes les informations utiles, de toute nature, par rapport au projet d'inscription au plan de secteur d'une nouvelle liaison d'une tension de 380 kW d'une capacité de 6 GW entre Avelgem et Courcelles, appelée « Boucle du Hainaut » ;

Que dans ce contexte, le Ministre a demandé, l'avis de Jing DAI, chargeant l'expert de se prononcer sur la nécessité d'une nouvelle liaison à 380 kV entre Avelgem et Courcelles, mais aussi sur le choix technologique de la liaison boucle du Hainaut ;

Qu'à la suite de cette analyse, l'expertise a porté sur les questions des choix technologiques opérés par ELIA, pour lesquels une contre-analyse était demandée, ainsi que des conclusions sur la faisabilité éventuelle d'une liaison électrique d'une tension inférieure au 380 kV, d'une liaison en courant continu et d'une réalisation souterraine, en tout ou en parties ;

Considérant que, selon le rapport de M. Jing DAI, la ligne à très haute tension s'avère nécessaire, notamment pour compenser la fermeture des réacteurs nucléaires belges;

Considérant toutefois que cette étude, ne porte pas sur la pertinence de ce tracé et confirme que ce projet ne servira que très peu le Hainaut, mais servira également d'autres provinces belges et d'autres pays ;

Considérant que compte tenu de l'importance de ce projet et de ce dossier, le Ministre Borsus s'est engagé à lancer un nouveau marché public de services portant sur une expertise des choix technologiques retenus par Elia pour la réalisation du projet de liaison électrique à haute tension, dit « Boucle du Hainaut », qui contre-analyse des études réalisées par Elia et analyses ampliatives de l'expertise réalisée par Jing Dai ;

Considérant que la Ministre wallonne de l'environnement, Céline Tellier, a également annoncé vouloir agir sur deux volets, à savoir sur la fixation de valeurs seuils à l'instar de ce que la Flandre a développé, afin d'éviter tout risque pour la santé, en particulier chez les enfants, mais aussi via une étude, complémentaire à l'étude d'incidences relative au projet proprement dit, pour approfondir la question de l'impact des rayonnements électromagnétiques sur la santé, l'environnement, et les êtres vivants en général, ainsi que sur l'hyper électrosensibilité ; que ces résultats sont annoncés pour la fin de l'année ;

Considérant que de nombreuses études sont encore en cours ou devant seulement être réalisées ;

Considérant que sans avoir eu les résultats de l'ensemble de ces études, il semble judicieux de ne pas donner suite au projet;

Considérant qu'afin de garantir la transparence des différentes études, il semble nécessaire de créer un comité d'accompagnement associant les groupements citoyens et les représentants communaux;

Vu l'intérêt communal dudit projet ;

A l'unanimité,

1. Constate que les Ministres W. Borsus et C. Tellier ont commandé ou annoncé commander différentes études, tant sur l'opportunité, sur les choix technologiques, sur la fixation de valeurs seuils afin d'éviter tout risque pour la santé, en particulier chez les enfants, et que pour approfondir la question de l'impact des rayonnements électromagnétiques sur la santé, l'environnement, et les êtres vivants en général, ainsi que sur l'hyper électrosensibilité ; que l'ensemble des résultats ne sont pas attendus avant la fin 2021 ; qu'il est donc prématuré d'adopter tout projet de modification du plan de secteur ;
2. Demande en conséquence aux autorités régionales d'abandonner l'examen du projet déposé par Elia dans la mesure où les résultats des études annoncées devront être préalablement connus avant toute décision sur ce dossier ;
3. Invite Elia à retirer sa demande afin qu'elle puisse pleinement prendre en compte les conclusions des différentes études initiées et les futures décisions qui seront prises par la Wallonie pour assurer la protection de la santé humaine, de la santé animale et de la biodiversité ;
4. Demande la création d'un comité d'accompagnement, composé d'élus et de représentants des citoyens afin de garantir la transparence des études demandées par les Ministres wallons Willy Borsus et Celine Tellier, et d'assurer la transparence complète vis-à-vis des députés régionaux et fédéraux de l'arrondissement ;
5. Réaffirme la priorité absolue accordée à la protection de la santé et du bien-être des habitants, ainsi qu'à leur qualité de vie, la qualité du patrimoine et le respect de l'environnement, de notre agriculture et du bien-être animal ;
6. Transmet la présente délibération aux communes potentiellement concernées par le projet « Boucle du Hainaut », à Elia, au Ministre wallon en charge de l'Aménagement du territoire, à la Ministre Wallonne de l'Environnement, de la Ruralité et du Bien-être animal, au Ministre wallon de l'énergie, au Ministre-Président de la Région Wallonne, à la Ministre fédérale de l'Energie, au Premier ministre, ainsi qu'aux Présidents de parti PS, CDH, MR et ECOLO

Par le Conseil Communal :

Le Directeur général,  
(s) O. MAILLET

La Présidente,  
(s) F. WINCKEL

Pour copie conforme délivrée le :

Le Directeur général,

La Bourgmestre,

O. MAILLET

F. WINCKEL